

# Pour les dentellières de nos côtes

Une démarche de MM. A. Le Bail  
et J. Perrot

*MM. Albert Le Bail et Jean Perrot, députés, ont adressé à M. le ministre des Colonies la lettre suivante :*

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur d'appeler tout particulièrement votre bienveillante attention sur la situation faite aux femmes de marins, dentellières de ma région, par la concurrence de l'Indochine.

En effet, pendant l'hiver, les marins de l'arrondissement de Quimper et des côtes bretonnes se trouvent très souvent réduits au chômage, par le mauvais temps. Les seuls gains qui soient possibles de faire subsister des familles souvent nombreuses proviennent de gants en filet et dentelle irlandaise faits par leurs femmes.

Le rapport de ces petits travaux familiaux est minime.

Cependant, les gants importés d'Indochine sont mis dans le commerce français au tiers du coût de la production des gants fabriqués par les femmes de marins.

Quelle que soit la sympathie profonde que j'éprouve pour notre empire colonial, il me semble inadmissible que des travailleuses françaises aient à supporter une pareille concurrence, qui n'est rendue possible que par les prix de famine payés aux travailleuses indochinoises par des mercantis sans scrupules.

J'ai, à plusieurs reprises, saisi de la question M. le ministre du Commerce, qui est entièrement d'accord avec nous.

Les populations de la région bretonne comptent sur vous pour que des mesures soient prises, qui leur permettent de continuer leur modeste, mais si nécessaire industrie.

Veillez agréer, etc...

# QUIMPER

## Une industrie cornouaillaise en péril

### LA DENTELLE D'IRLANDE N'A PLUS DE DÉBOUCHÉS

Depuis 1903 la dentelle d'Irlande fait vivre dans notre région une foule de travailleurs et de dentellières.

L'origine de cette industrie évoque un point douloureux de l'histoire des populations de pêcheurs au début de ce siècle. La crise sardinière sévissait avec continuité et la pêche était devenue inutile, les sardines ayant quitté nos côtes. Devant une telle pénurie de poissons, pénurie qui prit vite l'allure, du fait de sa persistance, d'un véritable fléau, les bonnes volontés s'organisèrent et des souscriptions furent ouvertes dans tout le pays.

C'est alors que quelques femmes eurent l'idée de trouver un nouveau moyen de ressources à la population touchée, et lancèrent la fabrication de la dentelle, point d'Irlande.

L'expérience se révéla décisive. La vogue dura jusqu'en 1915-1916. Après une période inférieure occasionnée par le bouleversement de la guerre, une nette reprise fut enregistrée en 1930. Reprise qui ne fit que s'accroître avec la mode des gants en dentelles.

Mais un concurrent redoutable vient de s'emparer du marché : le gant d'Indochine a pris la place du gant de Cornouaille. Un commerçant nous confiait que les produits indochinois sont vendus en France à un prix qui est inférieur, dans une proportion de 50 à 60 %, au coût des matières premières et de la main-d'œuvre seules.

Les parlementaires de la région, les corps constitués ont pris la défense de cette branche de la production finistérienne.

Des réunions publiques vont être organisées très prochainement avec le concours des municipalités de Trefflagat, Guilvinec et Penmarch. La question des gants semi-couvrés reçus en France et dont la terminaison ne peut être qu'une source de profits dérisoires pour le pays y sera exposée.

Les maires de 16 cantons ou communes de la Cornouaille ont adressé à M. le préfet la lettre suivante :

Le travail de la dentelle d'Irlande, apportant à nos régions maritimes le complément de gain nécessaire pour supporter les difficultés des longs mois d'hiver;

Les maires soussignés,  
Vivement émus par la menace que fait peser sur le travail de la dentelle d'Irlande, dans nos régions, l'importation des gants d'Indochine à des prix dérisoires, entièrement d'accord avec la Chambre syndicale des fabricants de dentelles et de gants d'Irlande de Bretagne,

Prient M. le préfet d'insister près de M. le ministre du Commerce pour que soient rapidement prises des mesures de protection en faveur des gants d'Irlande d'origine bretonne, par un contingentement sévère des gants au crochet à la main provenant d'Indochine.

Suivent les signatures des maires de : Esquibien, Audierne, Plouhinec, Plozévet, Tréogat, Pouldreuzic, Pionéour, Plomeur, Penmarch, Le Guilvinec, Trefflagat, Plo-bannalec, Loctudy, Pont-l'Abbé, Combrit, Ile Tudy.

De son côté, la Chambre syndicale des fabricants de dentelles et gants d'Irlande a fait parvenir la lettre suivante à M. le ministre du Commerce :

Monsieur le ministre,

Les dentelles bretonnes ont de tout temps attiré à notre pays la sympathie des amateurs de beaux ouvrages et donné à nos ouvrières une réputation d'adresse et de goût.

Cette industrie déjà durement touchée ces dernières années par la concurrence étrangère, est en voie de disparaître définitivement.

Le filet brodé, qui a eu la grande vogue, ne se vend presque plus. Le filet brodé a lui aussi été détrôné par des ouvrages plus lourds, d'une apparence plus flatteuse. C'est au tour de l'Irlande de subir de rudes assauts. Toutes ces attaques sont venues du même point : de l'Indochine.

De notre grande colonie, où hommes et femmes travaillent la dentelle au taux de 1 fr. 50 pour une journée de 12 heures, entrent en ce moment des gants d'Irlande, qui sont offerts aux grands magasins de Paris au prix de 19 francs. Nous payons pour une même paire de gants, aux ouvrières de notre région, 23 francs. Il faut ajouter à ce prix les frais de lavage, repassage, pointage, expédition, représentation; ces gants nous reviennent ainsi, en main-d'œuvre, sans qu'il soit question de bénéfice ni de frais généraux, à 50 % plus cher que nos clients peuvent les acheter en provenance d'Indochine et franco Paris...

Il est évident que cet exemple n'est pas unique, et la concurrence s'établit dans la même proportion pour tous les modèles que nous offrons. Des gants terminés, avec la manchette, sont vendus à meilleur marché que nous ne payons les mains seules aux ouvrières...

Il est des faits plus graves encore. Un

marchand parisien sans scrupules, présente ces travaux exotiques sous le couvert d'une étiquette figurant une Bretonne. Un autre, de la région, malheureusement, fait attacher des manchettes, par des ouvrières de chez nous, à des gants venant de Hanôï. Le pavillon couvre ensuite la marchandise; le tout est livré, agrémenté d'une étiquette portant une coiffe bigoudène (costume de notre région).

Nous allons ainsi à une situation catastrophique. Les commandes ne viennent pas et nous sommes dans l'obligation d'arrêter les achats. Le travail de la dentelle d'Irlande représente le salaire d'appoint de 6 à 7.000 ménages et c'est une ressource annuelle de 8 à 10 millions qui risque de disparaître pour les cantons de Pont-l'Abbé, Plogastel-Saint-Germain et Pont-Croix.

Nous vous demandons donc, monsieur le ministre, de faire appliquer les droits de douane de compensation sur les travaux de dentelle d'Irlande venant d'Indochine, ou, ce qui serait plus efficace, d'établir un contingentement sévère à l'introduction des gants au crochet faits à la main en provenance de cette colonie.

Nous attirons votre attention, monsieur le ministre, sur ce fait qu'il s'agit des moyens d'existence de beaucoup de ménages, et du complément de gain qui permet de vivre sans trop de gêne pendant l'hiver, à une grande quantité de familles de marins-pêcheurs déjà si souvent éprouvés dans l'exercice de leur dure profession.

En vous remerciant à l'avance de votre bienveillance, nous vous prions de croire, monsieur le ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Pour la Chambre syndicale des fabricants de dentelles et gants d'Irlande de Bretagne: